

Que vont faire les banques de leurs modèles internes ?



Petit-déjeuner EY

1 – Bâle II, la crise, Bâle III... et après ?

Bâle II

Les modèles sont encouragés

- Accroître la sensibilité aux risques des exigences en fonds propres
- Inciter les banques à améliorer leurs systèmes de gestion des risques
- Renforcer l'alignement entre fonds propres économiques et fonds propres réglementaires
- Améliorer l'alignement des prix des produits et services bancaires sur les risques associés







Bâle III

1 – Couverture des risques

Assurer une meilleure capture de tous les risques

2 – Renforcement de la solvabilité Renforcer la qualité et la quantité de fonds propres

3 – Diminution du levier Compléter le ratio de solvabilité

4 – Encadrement de la liquidité

Court-terme (LCR) long terme (NSFR)

5 – Limitation de la pro cyclicité Créer des coussins de capital

Repris au niveau européen par CRD IV/CRR



2 – La variabilité des résultats des modèles en question

EBA – Exercice de transparence 2015

Mortgage RWA density			
Belfius	4%	BPCE	15%
Swedbank	5%	Total	15%
SHB	6%	Intesa SP	15%
SEB	6%	DB	16%
Nordea	9%	Commerzbank	16%
BMPS	9%	Santander	16%
BNPP	10%	RBS	16%
Lloyds Banks	11%	Barclays	17%
Crédit Mutuel	12%	ING	17%
ABN Amro	13%	UCG	20%
Danske	14%	HSBC Hold	24%
BBVA	14%	DNB	24%
KBC	15%	Erste	25%
SocGen	15%		

	Corporati	c ittin delibity	
SHB	22%	SocGen	46%
Danske	34%	Total	46%
SEB	34%	RBS	48%
DB	35%	BPCE	49%
Swedbank	36%	Intesa SP	51%
KBC	39%	HSBC Hold	54%
Nordea	40%	Commerzbank	54%
ABN Amro	41%	Santander	57%
BMPS	41%	BBVA	58%
BNPP	43%	Belfius	59%
UCG	43%	Lloyds Banks	59%
DNB	43%	Crédit Mutuel	61%
ING	45%	Erste	69%
Barclays	45%		

Corporate RWA density



Comité de Bâle sur le contrôle bancaire











Adapter Bâle III

Harmoniser les règles de mise en œuvre

Revoir de manière harmonisée les modèles



3 – A Bâle, l'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (1/3)

Septembre 2011 : le Comité de Bâle lance un Programme d'évaluation de la mise en œuvre de Bâle III. Ce programme (RCAP – *Regulatory Consistency Assessment Program*) comporte trois niveaux :

Niveau 1 : s'assurer de l'adoption de Bâle III dans les délais

Niveau 2 : s'assurer de la concordance des réglementations avec Bâle III

Niveau 3 : s'assurer de la concordance des mesures produites



Risque de marché Janv. et déc. 2013

Juillet 2013 et avril 2016

Cadre réglementaire Juillet 2013

Risque de crédit

Rapport au G20 Novembre 2014

Rapport sur les RWA dans le *trading book*

Rapport sur les RWA dans le banking book

Équilibre sensibilité, simplicité, comparabilité

Réduire la variabilité excessive



- 1 Revue des approches standards
- 2 Encadrement des systèmes/modèles internes
- 3 Mise en place de « floors »



3 – A Bâle, l'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (2/3)

Un champ d'application restreint pour les modèles

Suppression des modèles	Suppression de la méthode IRB avancée
Banques et autres institutions financières	Entreprises dans un groupe dont
Entreprises dans un groupe dont le total d'actifs excède 50 milliards d'euros	 le total d'actifs est inférieur ou égal à 50 milliards d'euros
Actions	 et le chiffre d'affaires annuel supérieur à 200 millions d'euros
Financements spécialisés (pour lesquels les banques évaluent les paramètres de modèles)	
Risque opérationnel	

Un encadrement pour l'évaluation des différents paramètres des systèmes internes (PD, LGD, EAD, maturité)



3 – A Bâle, l'enjeu est d'achever la réforme Bâle III (3/3)

Des « input floors » pour encadrer les modèles

	PD	Unsecured	LGD Secured	EAD/CCF
Corporate	5bps	25% Capture rect	Varying by collateral type: 0% financial 15% receivables 15% commercial or residential real estate 20% other physical	EAD subject to a floor that is the sum o (i) the on balance shee
Retail classes: Mortgages QRRE transactors QRRE revolvers Other retail	5bps 5bps 10bps 5bps	N/A 50% 50% 30%	10% N/A N/A Varying by collateral type: 0% financial 15% receivables 15% commercial or residential real estate 20% other physical	exposures; and (ii) 50% of the off balance sheet exposure using the applicable CCF in the standardised approach

Des « output floors » pour réduire la variabilité

- au niveau global, entre 60 et 90 % de la méthode standard
- ou à des niveaux plus fins



4 – En Europe, l'enjeu est de renforcer la convergence (1/3)

Les textes européens (CRD4/CCR) prévoient

- des normes techniques de réglementation pour préciser l'utilisation des approches IRB
- des évaluations de la qualité de ces approches

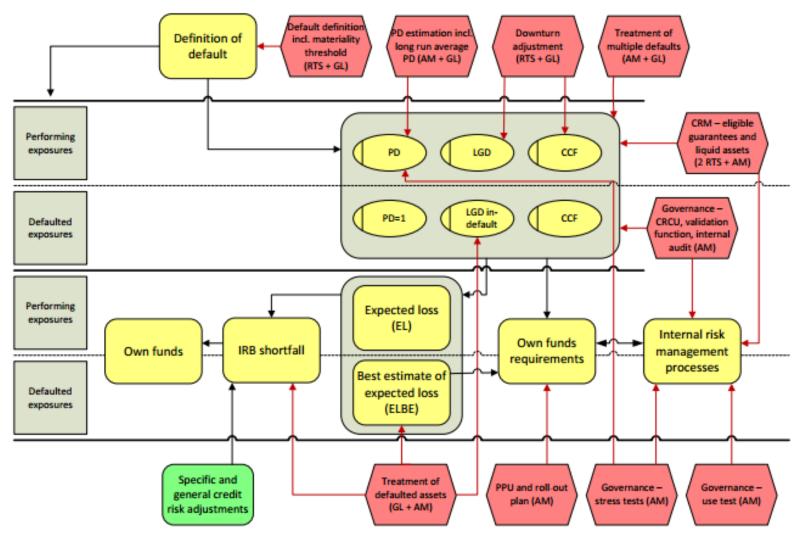


Risque de crédit	Fév. , août, déc. 2013 et juin 2014 Juillet 2015	Rapport sur la concordance des RWA Résultat de l'exercice de benchmarking
Cadre réglementaire	Déc. 2013	Rapport sur la comparabilité des pratiques de supervision Rapport sur la procyclicité des approches internes
	Mars 2015	Document consultatif sur le futur des approches IRB
	Fév. 2016	Opinion sur la revue des approches IRB

- 1 Standards techniques et lignes directrices pour harmoniser la mise en œuvre des approches IRB
- 2 Renforcer les règles de publication avec des tableaux standardisés



4 – En Europe, l'enjeu est de renforcer la convergence (2/3)



EBA Discussion paper « Future of the IRB Approach » 4 March 2015



4 – En Europe, l'enjeu est de renforcer la convergence (3/3)

Prioritisation	Regulatory product	Publication of the Consultation Paper	Publication of the final text
Phase 1: Assessment methodology	RTS under Articles 144(2), 173(3) and 180(3b) on IRB assessment methodology	Done	Q1 2016
Phase 2: Definition of default	RTS under Article 178(6) on materiality threshold	Done	Mid-2016
derauit	GL under Article 178(7) on the application of the definition of default	Done	Mid- 2016
Phase 3: Risk parameters	GL on PD estimation	3 rd quarter 2016	Mid-2017
	GL on LGD estimation	3 rd quarter 2016	Mid-2017
	GL on the treatment of defaulted assets	4 th quarter 2016	Mid-2017
	RTS under Articles 181(3a) and 182(4a) on downturn conditions	4 th quarter 2016	Mid- 2017
Phase 4: Credit risk mitigation	RTS under Article 183(6) on conditional guarantees	2 nd quarter 2017	End- 2017
	RTS under Article 194(10) on liquid assets	2 nd quarter 2017	End-2017
	RTS under Article 221(9) on master netting agreements in the Internal Models Approach	2 nd quarter 2017	End-2017

THE EBA'S REGULATORY REVIEW OF THE IRB APPROACH CONCLUSIONS FROM THE CONSULTATION ON THE DISCUSSION PAPER ON THE 'FUTURE OF THE IRB APPROACH'



5 – Pour la BCE, l'harmonisation est une priorité (1/3)

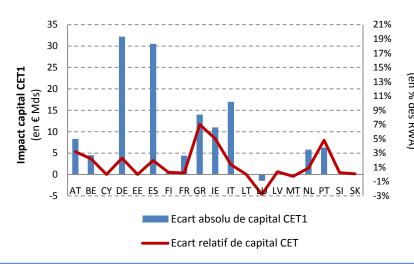
La revue des actifs de 2014 avait pour objectifs :

- de renforcer le bilan des banques en résolvant les problèmes décelés grâce aux mesures correctrices nécessaires;
- d'accroître la transparence en améliorant la qualité des informations disponibles sur la situation des banques;
- de conforter la confiance en assurant l'ensemble des parties prenantes de la solidité capitalistique des banques une fois les mesures correctrices identifiées mises en œuvre.

Elle a montré l'impact des options et discrétions nationales sur le ratio CET1 et des différences importantes dans la mise en œuvre des mesures transitoires



Après consultation, la BCE a adopté un règlement et des lignes directrices pour l'exercice des options (applicables en octobre 2016)



Mais elle n'a pas passé en revue les risques pondérés



5 – Pour la BCE, l'harmonisation est une priorité (2/3)



Examen de la qualité et de la cohérence des ICAAP des banques

Examen des modèles internes des banques

« Un examen ciblé des modèles internes des banques sera mené sur plusieurs années »

TRIM: Targeted review of Internal model

2016 2017 2018 2019?

Travaux préparatoires :

Revue des modèles sélectionnés

- Etat des pratiques (questionnaire/visite sur place)
- Méthodologie de revue
- Choix des modèles à revoir



5 – Pour la BCE, l'harmonisation est une priorité (3/3)



« La qualité et la cohérence des procédures d'évaluation, par les banques, de l'adéquation du capital interne (Internal Capital Adequacy Assessment Processes, ICAAP) »

Une lettre du 8 janvier 2016 précise les attentes de la BCE https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/160108letter_nouy.fr.pdf

Une place pour les modèles internes dans l'ICAAP

- Quantifier tous les risques pouvant avoir une incidence significative sur les fonds propres ou les bénéfices
- Déterminer les **paramètres clés** et les **hypothèses** (niveaux de confiance, périodes de détention, etc.) qui doivent être conformes à l'appétence pour le risque, aux anticipations des marchés, au modèle d'activité et au profil de risque
- Décrire les principales différences entre les approches de quantification du pilier 1 et les méthodologies de mesure du risque utilisées aux fins de l'ICAAP pour les banques n'utilisant pas les approches avancées du pilier 1
- Fournir un rapprochement quantitatif entre les exigences de fonds propres du pilier 1 relatives aux risques et les estimations ICAAP respectives



6 – Quel avenir pour les modèles ?

Deux logiques s'opposent :

La méthode standard pour le risque quotidien et des stress tests « topdown » pour le risque extrême



Une supervision très extérieure aux établissements et déconnectée de leur gestion interne

Mieux intégrer les contraintes de supervision à la gestion interne pour favoriser une meilleure appréciation du risque par l'utilisation de méthodes de gestion plus fines



Une supervision intrusive, mobilisatrice de ressources importantes

La réponse est de la responsabilité des autorités européennes :





Conseil européen Conseil de l'Union européenne



Merci de votre attention

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : <u>www.acpr.banque-france.fr</u>
La conférence du contrôle de l'ACPR le 16 juin sera consacrée aux nouvelles réglementations bancaires

